

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030200 – MDE 12/013/2003

Action complémentaire sur l'AU 84/03 (MDE 12/022/2003 du 24 mars 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

ÉGYPTE

Manal Ahmad Mustafa Khalid (f), assistante réalisatrice, 31 ans

Ziyad Abd al Hamid al Uleimi (h), juriste, 23 ans

Nouveaux noms :

Muhammad Muhammad Zaki (h)

Muhammad Ibrahim al Nafrawi (h)

Nivin Ahmad Samir (f)

A.B.A. (f), 16 ans

Mahmud Ali Mahmud (h)

Hamada Ghazi al Irq (h)

Gamal Abd al Aziz (h), juriste

Yassir Farrag (h), juriste

Issam Fadl (h)

Ahmad Abd al Salam (h)

ainsi qu'un très grand nombre d'autres manifestants pacifistes, dont au moins deux mineurs

Londres, le 26 mars 2003

Amnesty International a reçu des informations indiquant qu'au moins trois mineurs arrêtés pendant les manifestations pacifistes des 20 et 21 mars étaient toujours privés de liberté. Ils ont tout d'abord été placés en détention avec des adultes dans le camp de sécurité central d'al Darassa et dans des locaux de la police. Il semble qu'ils soient à présent détenus avec des adultes dans des prisons situées au Caire ou dans les environs de la capitale égyptienne.

Manal Ahmad Mustafa Khalid, Ziyad Abd al Hamid al Uleimi ainsi que les dix autres manifestants pacifistes arrêtés dont le nom figure ci-dessus ont comparu le 25 mars devant un juge chargé du renouvellement des ordonnances de placement en détention, au tribunal correctionnel du district d'al Azbekiya (Le Caire). Le magistrat a ordonné le maintien en détention de ces personnes pour une durée supplémentaire de sept jours.

Les personnes arrêtées ont indiqué qu'elles avaient été soumises à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements pendant leur garde à vue au poste de police d'al Khalifa, au Caire. Gamal Abd al Aziz a déclaré qu'on lui avait attaché les jambes et qu'on l'avait frappé avec un bâton dans le dos, sur le cou et sur le bras, jusqu'à ce que le bâton se rompe. Cet homme craint que son bras ne soit cassé, mais il n'a pas obtenu la permission de consulter un médecin. Gamal Abd al Aziz a ajouté que d'autres détenus avaient également été battus à l'aide d'un bâton et frappés à coup de ceinture.

Ziyad Abd al Hamid al Uleimi a récemment déclaré qu'il avait été examiné par un médecin de la prison, qui a confirmé qu'il avait le bras fracturé. Cet homme avait été battu par des membres des forces de sécurité lors de son interpellation, le 21 mars, dans les locaux du Syndicat des avocats égyptiens, au Caire.

Manal Ahmad Mustafa Khalid, qui avait été blessée à l'œil lors de son arrestation, le 21 mars, n'a pas reçu de soins médicaux adaptés. Elle a indiqué qu'au poste de police d'al Khalifa, Nivin Ahmad Samir, une jeune fille de seize ans et elle-même avaient été battues par deux policiers de sexe masculin sous les yeux d'une gardienne. Par ailleurs, elles ont toutes trois été menacées de viol.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des centaines de personnes ont été arrêtées lors de manifestations pacifistes organisées les 20 et 21 mars 2003 en Égypte. Beaucoup ont été blessés par les forces de sécurité, qui ont utilisé des canons à eau et des matraques contre les manifestants. La plupart des personnes interpellées ont été remises en liberté, mais des ordonnances de placement en détention d'une durée pouvant aller jusqu'à quinze jours ont été émises contre au moins 68 d'entre elles, dont deux députés. Elles auraient été accusées d'avoir commis un certain nombre d'infractions, notamment d'avoir participé à des rassemblements illégaux et menacé la sécurité publique. On reproche en outre à certaines d'avoir détruit des biens appartenant à l'État.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles des manifestants pacifistes ont été frappés en garde à vue, notamment à coup de ceinture, ainsi que les allégations indiquant que des membres des forces de sécurité ont fait un usage abusif de la force lorsqu'ils les ont arrêtés ;
- demandez instamment que les mineurs arrêtés soient traités conformément aux normes internationales relatives à la protection des mineurs privés de liberté, qui prévoient notamment qu'ils soient séparés des détenus adultes ;
- demandez instamment que Manal Ahmad Mustafa Khalid, Ziyad Abd al Hamid al Uleimi, Gamal Abd al Aziz et les autres détenus blessés soient immédiatement autorisés à bénéficier de soins médicaux adaptés ;
- exhortez les autorités égyptiennes à veiller à ce qu'il soit permis aux détenus de recevoir la visite de leurs proches et de consulter un avocat ;
- efforcez-vous d'obtenir des autorités l'assurance que les détenus ne seront pas soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements pendant leur détention ;
- demandez instamment qu'une enquête impartiale soit immédiatement ouverte sur les allégations de torture et de mauvais traitements, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- priez instamment les autorités de fournir l'assurance que nul ne sera privé de liberté ou inculpé uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression.

APPELS À :

Président de la République :

His Excellency Mohammad Hosni Mubarak
President of the Arab Republic of Egypt
'Abedine Palace, Cairo, Égypte

Télégrammes : President Mubarak, Cairo, Égypte

Fax : +202 390 1998

Courriers électroniques : webmaster@presidency.gov.eg

Télex : 93794 WAZRA UN

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency General Habib al-Adeli
Minister of the Interior, Ministry of the Interior
Al-Sheikh Rihan Street
Bab al-Louk, Cairo, Égypte

Télégrammes : Minister of Interior, Cairo, Égypte

Fax : +202 579 2031

Courriers électroniques : moi@idsc.gov.eg

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

His Excellency Mr Faruq Sayf al-Nasr
Minister of Justice
Ministry of Justice, Midan Lazoghly
Cairo, Égypte

Télégrammes : Minister of Justice, Cairo, Égypte

Fax : +202 795 8103

Courriers électroniques : mojeb@idsc.gov.eg

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Procureur de la République :

Counsellor Maher 'Abd al-Wahid
Public Prosecutor
Dar al-Qadha al-'Ali
Ramses Street, Cairo
Égypte

Télégrammes : Public Prosecutor, Cairo, Égypte

Fax : +202 577 4716

Formule d'appel : *Dear Public Prosecutor*, / Monsieur le Procureur de la République,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 7 MAI 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*